



Assureur de la construction

22 rue Tasson-Snel
B-1060 Bruxelles
Tél +32 (0)2 538 66 33
info@ar-co.be
www.ar-co.be

Assemblée Générale Ordinaire du 20 Juin 2024

Procès-verbal

Le jeudi 20 juin 2024 à 15h00, les associés de la société coopérative AR-CO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'Administration. La réunion a eu lieu en Région de Bruxelles-Capitale, chez Assar Architectes, Chaussée de la Hulpe 181/2, 1170 Bruxelles.

Ordre du jour :

1. Feuille de présence

Il est tenu une feuille de présence qui est signée par le Secrétaire et le Président de l'Assemblée Générale. Cette feuille est annexée au présent procès-verbal.

2. Quorum requis

Selon la feuille de présence, sur les 167 associés convoqués, 25 sont présents ou valablement représentés. Ils détiennent ensemble 636 actions. L'Assemblée est constituée valablement.

Suivant art. 34 un coopérateur ne peut voter qu'avec maximum 20 % des actions présentes ou représentées, en cette séance donc limité à 127 votes. Le nombre total de voix est de 363.

3. Constitution du Bureau – désignation du secrétaire et de 2 scrutateurs

Le bureau de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 35 des statuts, est constitué par les administrateurs présents et présidé par M. Thomas Serck, président du Conseil d'Administration.

Il désigne :

- M. Geert MAELFAIT comme Secrétaire de l'Assemblée
- et comme les scrutateurs :
 - M. Marc Henry
 - Mme. Kati Lamens

Les autres administrateurs en fonction sont présents :

M. Eric BOMBÉY	administrateur exécutif, président du Comité de Direction
M. Thomas SERCK	président
Mme. Kati LAMENS	administrateur
M. Renauld CHEVALIER	administrateur
M. Geert MAELFAIT	administrateur indépendant, secrétaire du Conseil d'Administration
M. Marc HENRY	administrateur exécutif,
M. Steven DAELMAN	administrateur exécutif

 Est également présent à l'Assemblée: Isabelle ^{COMPÈRE}~~Rasmont~~ de PwC Réviseurs SRL, Commissaire agréé.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2023
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
- le rapport du Commissaire agréé.

Le Président déclare que, conformément à l'article 33 des statuts, les documents ci-dessus ont été mis à la disposition des sociétaires au siège social 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2021

Le P.V. est approuvé.

5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

M. Eric Bombey commente le rapport de gestion.
Le texte du rapport est approuvé et joint en annexe.

6. Rapport du Commissaire agréé

Le Commissaire agréé donne lecture de son rapport.
Son opinion est sans réserve.

Le rapport est joint au présent procès-verbal en annexe.

7. Approbation du bilan et des comptes de résultats et Affectation à donner au résultat

Le bilan et le compte de résultats, arrêtés à la date du 31 décembre 2023, sont approuvés tels qu'ils sont présentés. Les comptes annuels sont joints en annexe.

L'exercice 2023 se clôture par un bénéfice de 312.888 €. Il est décidé d'affecter ce bénéfice aux réserves.

8. Décharge aux Administrateurs et au Comité de Direction

Par vote distinct, la décharge est donnée aux Administrateurs et aux membres du Comité de Direction pour l'exercice 2023.

9. Décharge au Commissaire

Par vote distinct, la décharge est donnée au Commissaire pour l'exercice 2023.

10. Renouvellement du Conseil d'Administration

Le mandat des Messieurs Karel De Mulder et Joël Meersseman viennent à expiration. Ils sont rééligibles.

Les candidatures ont été examinées par le Comité de Rémunération qui a proposé au Conseil d'Administration du 23 mai 2023 de renouveler le mandat sortant et rééligible.

L'Assemblée générale élira tous les candidats proposés après le vote.

Ce mandat, d'une durée de 3 ans, vient à expiration directement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

11.11. Nomination d'un réviseur agréé

L'Assemblée générale désigne comme réviseur agréé pour les exercices 2024 - 2026 : Mazars Belgium SRL, représentée par Mme E. Limbioul, Manhattan Office Tower - Avenue du Boulevard 21 b8 - 1210 Bruxelles.

L'honoraire annuel pour ce mandat est fixé à 44.000 € hors TVA.

12. Divers

Le Président clôt l'Assemblée Générale à 16.00 heures.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par le Président et le Secrétaire.



Geert MAELFAIT
Secrétaire



Thomas SERCK
Président